

Interpellation

Diagnostic du radicalisme et de l'islamisme à Verviers'

Le 30 janvier dernier je vous interpellais sur l'étude menée fin 2016 sur le radicalisme et l'islamisme à Verviers. L'étude aurait d'ailleurs été utilement étendue au territoire de Dison.

Vous m'avez alors fait part de votre insatisfaction quant au travail réalisé et sur le rapport de mission fourni. Vous deviez rencontrer les auteurs de ladite étude la semaine suivante.

Nous sommes 3 semaines plus tard et je reviens vers vous en espérant avoir enfin une réponse quant au fond du problème.

- D'autant plus que la commission d'enquête de la Chambre des Représentants vous a auditionnée entretemps, et cela confirme que Verviers reste une préoccupation pour le gouvernement fédéral.
- D'autant plus que les travaux de la commission de la Chambre ont établi sauf erreur, qu'il y a 37 lieux de culte ou mosquées reconnues en Wallonie pour 81 en Belgique mais qu'il y en a des centaines qui existaient sans être agréées dont plusieurs à Verviers.
- D'autant plus que les spécialistes de la question du terrorisme à connotation islamiste nous expliquent que vu la récente évolution du conflit en Syrie, et dans les pays voisins, l'instrumentalisation d'individus, n'étant jamais parti combattre avec Daech, représente une risque plus probable encore et plus élevé que celui lié aux 'returnees', sans pour autant le minimiser.

Le sujet reste sensible et préoccupant pour les citoyens et leurs représentants que nous sommes.

D'où l'intérêt de connaître enfin les résultats et les enseignements de cette étude menée sur Verviers.

Ses conclusions devaient être livrées fin décembre 2016 et deux mois plus tard nous n'avons encore rien vu venir..

Aussi êtes-vous enfin en mesure de nous donner les éléments du rapport établi par vos « experts » et l'analyse cartographique qu'ils ont dû réaliser et leurs recommandations ?

Quels sont les lieux de culte musulman identifiés et analysés ? Agréés ou non ? Quel est leur positionnement idéologique ? Quel contrôle comptez-vous exercer ?

Pouvez-vous également nous dire où en est la mise en œuvre de votre plan d'actions du 5 février et en quoi le diagnostic de la problématique posée par vos « experts » va orienter votre politique ?

Interpellation

Infrastructures sportives

La présente interpellation s'impose alors que les dossiers d'infrastructure sportive ont à nouveau été abordés par l'échevin du département dans son billet périodique dans un hebdo bien connu .

Même s'il nous assure « qu'il se lève tôt pour faire avancer lesdits dossiers » , comment ne pas se poser quelques questions qu'il s'agisse de la gestion administrative et politique, du financement ou de la faisabilité de tel ou tel projet.

- A commencer par celui de centre de sports dans le quartier de l'Île Adam, pour lequel des réponses précises devaient nous être fournies . Même si personne ne conteste la nécessité d'un tel projet et même l'envergure qui lui sied.

Si nous devons tous souhaiter que Verviers soit enfin doté d'un centre de sports multifonctionnel , nous devons toutefois nous assurer que son coût ne soit pas prohibitif pour les finances communales.

A questions simples, réponses simples.

Qui avez-vous contacté, quand les avez-vous rencontrés pour obtenir un accord de principe de la RW ?

Quelle sera dès lors l'intervention de la Région wallonne dans l'investissement que vous envisagez et que vous estimez pour l'instant à 15 millions d'euros ?

Cette question en appelle une autre et se rapporte au marché d'études que vous venez d'attribuer au soumissionnaire le plus disant , donc le plus cher alors que 2 autres offres étaient nettement moins élevées, donc moins coûteuses. Qui en supportera le coût ?

- Autre dossier d'infrastructure qui revient régulièrement : celui du hall de sports de l'athénée royal pressenti pour accueillir le futur BC Verviers. , aux frais de la Ville de Verviers.

Pouvez-vous nous dire quels sont les rétroactes de ce dossier ? Et quels engagements avez-vous pris personnellement quant aux conditions de réalisation de ce projet ? De quel service dépend la finalisation de ce dossier ? Qui le porte politiquement ?

Quelles sont les garanties fermes que vous êtes en mesure d'apporter quant à l'existence d'un droit réel pour la Ville ou sa RCA ? Et quant au respect des utilisateurs actuels de l'infrastructure tels que les étudiants de l'Athénée ou encore le Volley club , le Badminton club ,....?

Enfin outre ces 2 dossiers , quels sont ceux « qui vous obligent à vous lever tôt » et que faites-vous concrètement pour les faire avancer ?

Réponse à l'interpellation du Conseiller F. Breuwer.

Verviers, le 20/02/2017.

Infrastructures Sportives.

Monsieur Le président, Mme La Bourgmestre, Chers Collègues,

Merci Mr le Conseiller Breuwer de me donner l'occasion de pouvoir effectivement apporter quelques précisions tout d'abord concernant la politique sportive à la ville de Verviers mais aussi sur les différents dossiers d'infrastructures sportives communales verviétoises.

Depuis le début de cette mandature, ma politique sportive a toujours été de privilégier la formation des jeunes. Une école de jeunes a été reconnue par discipline sportive, mais nous n'avons pas oublié les autres associations qui reçoivent une aide directe financière grâce à des subsides distribués suivant des critères bien définis.

Même si l'on peut estimer que le sport de haut niveau apporte une certaine vitrine à une Ville et que Verviers a un rôle important à jouer en tant que chef-lieu d'arrondissement, il a été décidé en discussion de Collège que nous n'investirons plus dans le financement direct d'équipe première. L'argent public n'est pas destiné à remplir les poches d'agents de joueur... même en DTM2 ex. division 3 en basket, de nouveaux joueurs débarquent toutes les 2 à 3 semaines... Cela devient risible et quel message envoi-t-on à nos jeunes pousses ?

Venons-en à la problématique des infrastructures sportives communales. Un constat : Il y a eu pour diverses raisons durant de nombreuses années trop peu d'investissements dans nos infrastructures sportives. Nous avons pris du retard dans l'entretien des bâtiments, mais aussi dans les investissements en nouvelles infrastructures. Le monde change, vite et parfois trop vite... En ce moment, la Ville de Verviers et la RCA « Synergis » sont en train d'essayer de résorber les retards mais également de préparer des dossiers « Sports » pour le futur à moyen terme et à long terme.

Ces dossiers sont politiquement portés par l'Echevin des Sports.

De votre expérience de Conseiller, vous n'êtes pas sans savoir que ces dossiers touchent aussi d'autres échevinats et services que celui des Sports. Le complexe sportif à l'île Adam est géré par la Cellule stratégique et l'urbanisme pour la vision d'ensemble de ce projet et les permis adéquats, mais aussi par l'échevinat et ses services des Travaux pour le volet auteur de projet et le suivi

technique... La RCA « Synergis » intervient dans d'autres dossiers comme bras financier et de par cette fonction monte des dossiers infrasports. Mais le point central de tous ces dossiers est l'échevinat des sports et son Echevin. C'est par là que transitent à leur départ 9 dossiers sur 10. En conclusion, l'Echevin des sports est toujours au centre de ces dossiers, et sa présence dans les différents comités d'accompagnements ainsi qu'en tant qu'Administrateur Directeur de « Synergis » en est la preuve inéluctable de son implication.

Oui Mr le Conseiller, je suis présent et je m'implique à 100% dans l'ensemble de ces dossiers. Vous êtes d'ailleurs Mr Breuwer, je ne dois sûrement pas vous le rappeler, aussi Administrateur Directeur à la RCA « Synergis ». A ce titre vous recevez aussi les convocations et les PV des différentes réunions du Comité de Direction qui se réunit environ tous les 15 jours. Malheureusement, votre engagement politique et citoyen laisse à désirer. Depuis début 2013, il y a eu un peu plus de 100 comités de Direction organisés à la RCA. Votre présence... 2 ou 3 fois... Voilà Mr le Conseiller votre degré d'implication dans vos engagements politiques à un poste important pour notre Ville. Si vous faisiez votre devoir, vous ne devriez pas poser cette interpellation.

Concernant les projets en cours : Ceux dépendant de la RCA « Synergis ».

Rénovation de la piscine communale : La RCA est prête à déposer ce dossier auprès d'Infrasports. Il fait partie du plan « Piscine » de la Région wallonne.

Estimation totale : Environ 4.000.000€.

3.000.000€ pour l'isolation de la piscine, co-génération, nouvelles technologies... en vue de réduire les émissions de CO2.

1.000.000€ pour l'accès PMR et vestiaire PMR, cafétéria, couverture de la terrasse, sonorisation et remplacement du faux plafond...

Le financement se fera via Ureba (fonds européens) à concurrence de 500.000€ dont « Synergis » a déjà obtenu la promesse écrite, mais aussi par les subsides venant d'infrasports et le plan piscine. Ce qui amènera la RCA à prévoir un peu plus de 10% (400.000€) sur financement propre. Ce financement est déjà prévu dans son plan financier d'investissement.

Nous espérons lancer les travaux en 2018/2019.

3 autres dossiers sont à l'étude et en création à « Synergis » avant envoi à infrasports.

Thil'Lorrain estimation 350.000€.

Terrain synthétique à Petit-Rechain estimation 600.000€.

Rénovation des vestiaires et cafétéria au Panorama estimation 1.000.000€.

Ces dossiers sont financés par la RCA qui a vu sa dotation annuelle communale augmentée d'un peu plus de 50.000€ dès le budget 2017.

Calendrier : 2, 3 ou 4 ans en fonction de l'avancement des dossiers chez Infrasports et de leur disponibilité financière.

A signaler que d'autres demandes devraient nous parvenir sous peu. Ce qui montre bien les besoins actuels à Verviers.

Au sujet du complexe sportif à l'île Adam, comme vous le savez, l'auteur de projet a été désigné. C'est celui-ci qui nous amènera les réponses concernant l'estimation du prix du projet et l'esquisse. Avec ces deux éléments en notre possession, nous pourrons retourner vers le Ministre Mr Pierre-Yves Dermagne responsable des infrastructures sportives en région wallonne afin d'obtenir une aide au financement de ce beau projet que nous ne pourrons évidemment pas supporter seul. Le timing fait également partie de cette étude.

Comme nous travaillons en équipe, je cède la parole à l'Echevin Aydin qui vous expliquera la partie technique du choix du soumissionnaire puisque ce sont ces services qui ont réalisé le cahier des charges et l'étude des soumissions.

Merci pour votre écoute.

Claude ORBAN.

Interpellation :**Actions communales en faveur de l'emploi et de l'insertion socio-professionnelle**

La Wallonie comptait 229.400 DEI (demandeurs d'emploi inoccupés) en 01/2017, soit moins 8.132 par rapport à 01/2016, confirmant une baisse continue entamée il y a 2 ans et demi.

Verviers est-il en reste ?

Pouvez-vous nous dire quelle est l'évolution du nombre de DEI sur le plan communal ?

Les indicateurs sociaux en matière d'activité et d'emploi restent préoccupants puisque Verviers stagne dans le 'Top 5' (Down5) des communes wallonnes :

- Avec un taux d'activité inférieur à la moyenne wallonne
- Avec un taux d'emploi des plus faibles
- Avec un taux de chômage des plus élevés
- Avec un taux de RIS élevé relativement et dans l'absolu

Une caractéristique majeure : le faible niveau et le manque de qualification des DEI, à peine 10 % des DEI ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

Et d'une façon générale le trop faible niveau de population active ou désireuse de l'être.

En recevant une aide spécifique de 1.117.000 euros au titre de 'politique des grandes villes', nous aurions pu attendre que ces moyens soient prioritairement investis pour corriger ces mauvais indicateurs.

Facialement vous feignez d'y consacrer 100.000 euros, soit moins de 10 % de l'enveloppe régionale, à l'action sociale du CPAS mais c'est un leurre puisque le Collège impose au CPAS la gratuité pour 12 articles 60.

Plus généralement les objectifs d'insertion socio-professionnelle du CPAS restent inadaptés à la situation et rien ne laisse présager une volonté de dégager beaucoup plus de moyens et rien ne permet d'être rassuré quant à votre capacité à augmenter le nombre d'employeurs avec qui collaborer. Nous devons même craindre que la relation avec tel ou tel employeur se détériore.

Au budget communal, la politique de l'emploi représente à peine quelques lignes. En termes de ressources humaines, y-a-t-il même encore un agent communal dédié à cette politique. Même vu de façon transversale, peu de moyens y sont vraiment dédiés.



Monsieur le Conseiller,
Merci pour votre interpellation.

Pour l'année 2016, le subside de la Politique des Grandes villes accordé par le Gouvernement wallon se monte à 1.117.000 euros. Ce dernier est parvenu à la ville à la toute fin de l'année et a donc été réservé, en très grande partie, aux investissements, à hauteur de 996.000€ exactement. Ce budget a été versé à l'extraordinaire pour mettre en œuvre les grands chantiers décidés par le Collège afin de redéployer la ville, augmenter son attractivité et ainsi, créer de l'emploi pour les verviétoises et les verviétois.

Dans l'hypothèse où ces chantiers seraient externalisés, il va de soi que nous veillerons, dans la mesure des possibilités offertes par la législation relative aux marchés publics, à intégrer des clauses sociales (qui veillent à la couverture sociale du travailleur, à son bien-être, à la qualité des matériaux...) afin que l'argent public wallon soit réinvesti dans des entreprises locales et soutienne des emplois non délocalisables.

Au-delà de ces effets collatéraux positifs attendus à court et moyen terme sur l'emploi et la cohésion sociale, le solde de cette subvention est consacré à renforcer les services de la ville pour exécuter ces décisions. Pour le subside 2016, vous aurez calculé comme moi que ce solde s'élève à 121.000€. Il a notamment été consacré à notre cellule radicalisme ainsi qu'à quelques autres besoins spécifiques au bon fonctionnement d'une ville comme la nôtre.

En ce qui concerne 2017, cette proportion entre investissements et engagements est appelée à évoluer selon plusieurs paramètres comme notamment l'indexation des salaires. En outre, vous n'ignorez pas que le conseil a récemment voté, à l'unanimité, l'engagement d'un attaché spécifique de niveau 1 chargé de coordonner cette politique des Grandes Villes. A ce nouvel emploi direct créé, nous allons également procéder au recrutement d'un gardien de la paix ou encore d'un expert économique dont la mission s'inscrit dans la politique des Grandes Villes telle que définie par le Collège.

Ces quelques exemples pris en compte et dans l'attente que le subside 2017 soit effectivement versé par le Gouvernement wallon, nous estimons que le ratio entre investissements et engagements pour le subside 2017 devrait être à l'équilibre, avec une prédominance pour les investissements dont notre ville a bien besoin. Il ne s'agit, à ce stade, que de projections et il va de soi qu'il est prématuré de fixer les chiffres définitifs des consommations pour 2017.

Pour répondre à votre interrogation sur notre volume d'emploi, vous noterez que celui-ci est constant depuis les licenciements (pas moins de 10 équivalents temps plein) que vous avez choisi d'effectuer en 2015, pour raisons budgétaires !

Plus spécifiquement, en matière d'actions concrètes pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle, le service de l'emploi a mené plusieurs projets en 2016 et continue sur sa lancée. A titre d'exemples, citons :

- En collaboration avec Alpi, la mise en place d'une formation pour les personnes désireuses de devenir indépendant ;
- L'organisation, en octobre 2016, du premier salon dédié au genre dans l'emploi ;
- L'organisation en novembre d'un Créapéro, en collaboration avec le réseau FAR et les Affaires économiques, afin de promouvoir l'entreprenariat féminin ;
- Soutien, en juin 2016, de l'Après-midi de l'emploi, salon de l'emploi organisé par Jobsregions ;

Nous avons également soutenu l'initiative « Immigré – Travailler, mission possible » en mai 2016

Par ailleurs, nous avons relancé le travail de la plateforme « Rencontre Emploi Diversité » qui travaille actuellement à identifier les freins empêchant la mise en stage de personnes issues de la diversité (au sens large).

Ce soir, nous venons de marquer notre accord pour soutenir le salon Job Etudiant.

Dès le trimestre prochain, grâce à un subside de 20 000 euros reçu du Cabinet de Madame la Ministre Tillieux, nous lancerons une grande action de valorisation de formation pré-qualifiante en partenariat avec les 8 Centres d'Insertion Socio Professionnelle verviétois. Celle-ci se déclinera en trois volets à savoir : une campagne de sensibilisation, une action portes ouvertes où les apprenants seront ambassadeurs de leur formation et un colloque sur les formations de demain en étroite collaboration avec l'Instance Bassin.

Il va de soi que les grands dossiers que notre majorité a réussi à débloquer vont eux aussi générer un volume de l'emploi conséquent, pas moins de 700 à 800 emplois pour le centre commercial. Quand on sait que les dernières statistiques de l'ONEM datant de décembre 2016 établissaient un taux de chômage pour Verviers de 17,5 %, on ne peut que se réjouir !

De plus, pour donner à ce public un maximum de chances pour décrocher un emploi dans ces nouveaux projets, nous avons la ferme intention de mettre sur pied, avec le Forem, une étroite collaboration pour proposer rapidement des formations, notamment en langues et aux métiers de la vente. Des contacts seront pris dans les tous prochains jours pour démarrer cette cellule de formation.

D'autres projets commerciaux de moyenne envergure sont également proches d'aboutir. Je ne peux, à ce stade, vous en dire davantage si ce n'est qu'ils ne généreront là aussi pas moins d'une centaine d'emplois. Ceux-ci seront accessibles à la tranche de notre population très fortement touchée par le chômage, à savoir les personnes peu qualifiées.

J'espère avoir répondu pour l'essentiel à vos interrogations et je reste disponible pour toutes vos suggestions.

Sophie Lambert

Motion réclamant la mise en place d'un cadastre communal des mandats et rémunérations directs et dérivés des membres du Conseil communal de Verviers

Chers Collègues,

Le plan d'action « Gouvernance et éthique » présenté par la Gouvernement wallon le 26 janvier vise à mettre sur pied un cadastre de toutes les intercommunales, mais aussi des mandats et des rémunérations qui y sont liées dès lors qu'il s'agit d'organismes publics.

Nous souhaitons aller plus loin dans une démarche qui devrait faire sens pour nous tous verviétois attachés au précepte « **Publicité Sauvegarde du Peuple** » gravé sur le fronton de notre Hôtel de Ville.

Considérant les récents scandales touchant notre région et notre Province;

Considérant la désaffection par la population du monde politique et le risque grave que cela entraîne pour la démocratie;

Considérant que l'usage de l'argent public doit entraîner une transparence absolue;

Considérant que de très nombreuses missions communales sont déléguées à des organes para-communales et intercommunales;

Considérant que les citoyens ont le droit de savoir à quelles structures la Ville de Verviers délègue certaines de ses missions ainsi que l'identité des représentants de la Ville dans lesdites structures;

Considérant qu'un administrateur a une responsabilité politique de premier plan puisqu'il engage la commune dans les décisions qu'il prend;

Considérant que le citoyen doit pouvoir demander des comptes à ses représentants, même dans le cadre des missions déléguées à d'autres organes;

Nous soumettons à l'approbation de cette Haute Assemblée la motion suivante :

« Le conseil communal décide par

..... voix favorables,

..... contre

..... abstention de:

Article 1: Dresser un cadastre de l'ensemble des mandats attribués à la Ville de Verviers dans l'ensemble des organes, indépendamment de leur forme juridique, de leur mission ou du caractère rémunéré ou non du mandat.

Article 2: Préciser la rémunération dudit mandat ainsi que l'identité de la ou des personnes désignée(s) ainsi que leur appartenance politique.

Article 3: Publier sur le site internet de la Ville ce cadastre ainsi que de l'adresser à tout citoyen qui en ferait la demande. »

Guillaume VOISIN

Conseiller communal

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Président,
Chers collègues,

Lors de l'interpellation du chef de groupe MR de notre conseil communal Maxime Degey concernant une demande de commission parlementaire dans l'affaire Publifin, j'avais proposé au conseil au nom du groupe Ecolo la création d'un groupe de travail «bonne gouvernance et transparence». Ne voulant pas donner l'impression de vouloir piéger la majorité, j'avais signalé que je referai la demande au conseil suivant à savoir celui du lundi 20 février 2017.

Je reviens donc logiquement vers vous pour vous demander la création de ce groupe de travail de notre conseil communal qui serait ainsi composé :

- De la Bourgmestre ou de son délégué, membre du collège communal.
- D'un représentant par groupe représenté au conseil communal.
- Du Directeur Général.

Afin de se montrer rassembleur et fédérateur, nous proposons que ce groupe de travail définisse lui-même son agenda.

Dans ce groupe de travail, nous aimerions aborder, par exemples, le cadastre des mandats, l'effectivité des mandats, la présence aux réunions, la publicité des rémunérations et les possibles conflits d'intérêts. Pour le reste, dans cet esprit fédérateur, nous préférons ne pas nous avancer d'avantage dans la discussion pour l'instant.

Philippe Kriescher
Conseiller communal Ecolo de Verviers

Proposition :

Le groupe Ecolo de Verviers demande au conseil communal réunit en séance le lundi 20 février 2017 la création d'un groupe de travail «bonne gouvernance et transparence».

Ce point est adopté

rejeté

Par voix pour, voix contre et abstention(s).

Conseil communal de Verviers du 20 février 2017

Amendement à la motion réclamant la mise en place d'un cadastre communal des mandats et rémunérations directs et dérivés des membres du Conseil communal de Verviers

Les articles 1, 2 et 3 de ladite motion sont remplacés par les articles suivants :

1. Il est institué par le Conseil communal de Verviers un groupe de travail intitulé « bonne gouvernance, transparence et éthique ».
2. Ce groupe de travail sera présidé par le Président du Conseil communal.
3. Outre le Président du Conseil communal, un membre de chaque groupe politique sera membre dudit groupe de travail (+ 1 suppléant par membre).
4. Ce groupe de travail fixera lui-même l'agenda de ses activités.
5. Le groupe de travail formulera des propositions qu'il transmettra au Collège communal.

Justification :

Il est proposé d'élargir l'objet de la présente motion en se référant aux idées contenues dans la proposition de motion déposée par Philippe KRIESCHER et le groupe Ecolo. En effet, divers points développés dans ce second texte élargissent le champ d'application de cette motion.

De plus, les demandes précisées dans ce présent texte sont également sollicités par le Gouvernement wallon dans la circulaire du 1^{er} février 2017 « Gouvernance et éthique en Wallonie » du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement Pierre-Yves DERMAGNE.

Jean-Pol Bollette
49K rue Slar
4801 Stembert
Conseiller communal MR

Conseil communal de Février 2017

QUESTION :

Monsieur l'Échevin du tourisme et des cimetières,

C'est à ces deux titres que je m'adresse à vous. J'ai pu lire récemment l'avis de personnes étrangères à Verviers sur leur vision de notre cimetière verviétois. Les propos concernant la qualité et la diversité architecturale de ces monuments étaient dithyrambiques. Par la suite, je me suis procuré le petit feuillet reprenant une balade guidée du cimetière et pour laquelle vous avez fait grand bruit. Force est de constater que le potentiel touristique de cet espace public est bien présent ; nous pourrions avoir notre Père la Chaise verviétois.

Pour autant, il faut bien avouer que suite à ma dernière intervention sur le sujet et à votre réponse de l'époque sur ce qu'il y avait lieu de faire, peu de choses se sont concrétisées pour redonner à ce lieu de mémoire son lustre d'antan.

Monsieur l'Échevin,

Dernièrement, un célèbre Freddy régional, historien de son état, faisait mention du potentiel exceptionnel du bâti verviétois. Son propos m'a interpellé et notamment lorsqu'il indique que : ***Verviers pourrait au même titre que Bruges être visitée pour ses constructions remarquables.*** Là aussi, il y a urgence à agir ; en effet, nous trouvons des bâtiments protégés par un arrêté de classement, mais bien d'autres et non des moindres risquent de tomber sous le coup des pioches.

Ne serait-il pas judicieux d'établir un cadastre des maisons méritant davantage qu'un permis de démolir du même type que celui proposé pour le cimetière de Verviers ?

Nous savons bien que tous les bâtiments ne sont pas de même qualité et que l'avenir ne se construit pas en regardant dans un rétroviseur.

Cependant, Monsieur l'Échevin, n'y va-t-il pas de votre responsabilité de conserver le potentiel touristique de notre Ville ? Ne devriez-vous pas appuyer sur les leviers permettant de conserver ou rénover ce patrimoine exceptionnel constitué de l'art cimetérial et de l'architecture des maisons bourgeoises qui fondent notre ville ?

Devrons-nous encore voir tomber les villas typiques du siècle passé ? Les maisons de commerce présentant des particularités spécifiques ? Ou ces bâtiments remarquables tels celui de La Porte de Heusy où l'on trouve au bout du manche de pioche ni plus ni moins la Ville de Verviers ?

J'entends de-ci de-là des propositions d'aménagement de la rue Spintay qui pourrait après démolition des maisons faire un superbe parking....

Allons-nous répéter les erreurs des années 70 qui ont vu la réalisation d'un massacre architectural qui a fait place à des zones sans âme et parfois sans droit ?

Monsieur l'Échevin, serez-vous le fossoyeur de ce potentiel économique que représente la valorisation touristique de notre patrimoine ou, au contraire, pourrez-vous faire front et participer à la sauvegarde de ce qui demain pourrait être un fleuron régional ?

Merci pour votre attention.

Conseil communal du 20 février 2017

Réponse à la question de Monsieur Bollette, Conseiller communal

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour vos questions et votre intérêt à l'égard de notre patrimoine.

Comme vous, et je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, je suis convaincu que nos vieilles pierres doivent être considérées comme un potentiel à exploiter plutôt qu'un boulet « chronophage et dispendieux ». Trop souvent la sauvegarde et la protection du patrimoine sont considérées comme des contraintes et non comme des atouts.

Avant toute chose, je voudrais vous répondre concernant votre introduction sur les cimetières car vous avez dit et je vous cite « peu de choses se sont concrétisées pour redonner à ce lieu de mémoire son lustre d'antan ». Et là, je ne suis pas d'accord avec vous.

Bien sûr, quand on est passionné par un projet, comme nous le sommes, cela n'avance jamais assez vite....

Et pourtant....

- 1) La liste des monuments funéraires remarquables a été déposée à la RW en 2016, et un agent du patrimoine continue encore cette année à compléter, enrichir, perfectionner ce document ;
- 2) Madame la Bourgmestre, Monsieur l'Echevin Aydin et moi-même avons rencontré, déjà trois fois, Monsieur DEFLORENNE, en vue de renforcer et d'accélérer la rénovation et la mise en valeur de nos cimetières ;
- 3) De nombreuses visites guidées seront organisées cette année (il y en avait d'ailleurs une hier avec 25 personnes) ;
- 4) En mai 2017, une école, en partenariat avec le Centre des Métiers du Patrimoine de la Paix-Dieu et la Ville de Verviers, participera à un chantier de réparation du monument funéraire de Simon Lobet ;

- 5) Quand je suis arrivé, il y avait 4 ans de retard dans les affichages d'échéance concessions, constats pour défaut d'entretien, etc.... aujourd'hui ce retard est quasi résorbé ;
- 6) Les agents des services administratifs et techniques travaillent actuellement à constituer un premier catalogue de monuments disponibles à la revente soit en place, soit à déplacer ;
- 7) Actuellement, le service des Inhumations teste un logiciel de cartographie et de gestion des tombes en vue d'une possible informatisation du service (qui travaille avec des fiches comme il y a 50 ans) ;

Comme vous, je voudrais que cela aille plus vite, mais admettons que les choses évoluent dans le bon sens. J'espère que vous aurez aussi l'honnêteté de reconnaître que je ne suis là que depuis un peu plus d'un an et j'espère aussi que vous ne me ferez pas porter à moi seul la responsabilité de l'inaction de ces 10 dernières années au service Inhumations.

Cette mise au point étant faite, revenons à votre question de ce soir que je résumerai ainsi, **Notre patrimoine est une richesse au potentiel touristique, que faites-vous pour le sauvegarder ?**

Je peux vous rassurer. L'ensemble du Collège est conscient de l'enjeu et le gère de manière d'ailleurs transversal.

Ma réponse sera organisée en trois parties : le potentiel touristique, l'action du patrimoine et le point de vue urbanistique.

Tourisme

D'un point de vue touristique, et c'est encore plus fondamental en tourisme urbain, il est évident que le patrimoine est le plus beau témoin de la riche histoire de notre Ville. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si une part importante lui sera réservée dans l'émission « Les Ambassadeurs » tournée il y a quelques semaines et qui sera diffusée en principe le 4 mars prochain à 13 h 30.

D'autre part, on ne sait aimer que ce que l'on connaît bien. Il est donc essentiel que les propriétaires verviétois soient fiers de leurs possessions et en soient les premiers défenseurs. C'est pourquoi il nous semble important que l'histoire locale soit mise en valeur non seulement dans les livres mais aussi de manière plus accessible par les balades touristiques ou dans les programmes de notre enseignement communal.

Patrimoine

Monsieur l'Echevin Istasse gère actuellement le service du Patrimoine.

En 2013, l'IPW a commandé à une historienne de l'art un inventaire sur le patrimoine verviétois.

Ce cadastre, à l'égard de celui des cimetières, reprend 1800 biens ayant un intérêt patrimonial en plus des bâtiments classés ou repris dans l'inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique, (Tome 11). Nos services Patrimoine & Musée ont contribué pleinement à son élaboration. Cet inventaire non officiel permet au service de voir si le bâtiment a un intérêt patrimonial ou une valeur d'accompagnement dans le but de répondre aux différentes questions et orienter les demandes éventuelles de permis.

De plus, pour sensibiliser les gens, le Service du Patrimoine a mis sur pied, dans le cadre des modules de cours de l'Espace universitaire Verviers – Ulg, un module spécifique « **les vieilles pierres ont de l'avenir** » afin de faire mieux connaître et apprécier le patrimoine.

En outre, dans le prochain « Vervi&Toi » un dossier sera consacré aussi au patrimoine. Il abordera le classement mais aussi les biens non classés et les subventions de la RW qui peuvent être accordées aux biens repris comme faisant partie du Petit Patrimoine Populaire Wallon.

Enfin, le Service du Patrimoine a récemment écrit aux propriétaires de biens qui possédaient un sgraffite sur leur façade pour leur rappeler la valeur patrimoniale de ces décors typiques du style Art Nouveau.

Le service du Patrimoine continuera à mener des actions pour sensibiliser la population à la valeur patrimoniale de leurs biens et de leur Ville.

Urbanisme

Monsieur l'Echevin Pitance gère, quant à lui, l'aspect urbanistique. Il pourra, si vous le souhaitez, vous apporter plus de précisions après ce Conseil.

Clairement, les services de l'Urbanisme de la Ville utilisent l'inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique afin d'orienter les demandes éventuelles de permis et d'informer au mieux les propriétaires ou les futurs propriétaires de l'intérêt patrimonial de leur bien et, dans toutes les

demandes d'avis à l'Urbanisme, les services sont particulièrement sensibles à défendre l'intérêt patrimonial d'un bien.

Le patrimoine de Verviers est un héritage porteur d'identité à préserver. C'est pourquoi après quatre années de travaux, un nouveau règlement communal d'urbanisme partiel a été adopté par le Conseil communal l'année passée, et dont l'objectif est de conserver et valoriser le patrimoine historique de la Vieille Ville.

Ce règlement d'urbanisme a pour but d'encadrer les actes et travaux d'aménagements entrepris dans un périmètre donné. Pour rappel, le périmètre concerne le quartier dit "Vieille Ville" qui s'étend de la place du Marché jusqu'aux rues des Hospices et Sainte-Anne en passant par celles des Raines et des Alliés.

Il détermine une série de dispositions réglementaires puisque le RCU constitue un recueil de dispositions guidant l'architecte dans son travail de conception et permettant à la Commune de garantir un aménagement urbanistique cohérent et la préservation patrimoniale de la Vieille Ville.

Les bâtiments repérés comme méritant une protection particulière, pourront justifier une imposition de la préservation d'une façade ou par exemple d'un matériau à utiliser.

En ce qui concerne les villas, je vous confirme qu'une étude est en cours.

La préservation de notre patrimoine et de notre identité s'ancre dans une volonté à la fois d'améliorer le cadre de vie de l'ensemble des Verviétois mais également de rétablir le caractère attractif de notre centre-ville.

En conclusion, Monsieur le Conseiller, vous constaterez que l'ensemble du Collège est conscient de la richesse de notre patrimoine, qu'il est attentif à essayer d'éviter de reproduire certaines erreurs du passé et que nous portons et porterons une attention particulière, en fonction des moyens disponibles, bien entendu, à maintenir et défendre pour les générations futures les reliefs de notre glorieux passé.

Je vous remercie de votre attention.

Bernard PIRON
Echevin du Tourisme

VILLE DE VERVIERS

**Cécile OZER**Conseillère communale
Chef de groupe CDH

Conseil communal du 20 février 2017

Concerne : Et si nous concevions des logements qui s'adaptent à la radicalité des changements qui ponctuent nos vies ?

Le logement évolutif, dont les premières réalisations émergent dans les années 1930, revient sur le devant de la scène pour tenter de mieux répondre aux nombreuses aspirations des ménages, aux mutations de la société et à l'évolution des modes de vie.

Au cours de la vie de chaque citoyen, la situation peut évoluer, le maintien de l'autonomie peut demander quelques adaptations. Que ce soit pour palier un handicap, ou simplement faire face au vieillissement, notre habitation devrait pouvoir s'adapter à nos besoins.

Le logement évolutif est une alternative qualitative au logement «prêt à habiter» standardisé, conçu pour tout le monde (c'est à dire pour personne, car personne n'est comme tout le monde).

Très souvent, les personnes qui doivent faire face à des problématiques variées de la vie quotidienne, doivent s'adapter autant que faire se peut à leur logement. Mais nous pourrions penser le problème dès le départ. Les constructeurs savent concevoir et proposer des modèles spécifiquement adaptables pour chaque clientèle, que ce soit pour des difficultés physique (problème essentiellement de mobilité), visuel ou auditif. Chaque cas étant différent, il doit recevoir une réponse technique adaptée et spécifique.

Une maison adaptée à chaque handicap ne s'improvise pas. Elle doit coller au plus près des besoins du client. Mais tout cela est plus facile quand ça a été prévu à la conception, dès le point de départ.

Que ce soit pour le premier propriétaire ou en cas de revente, une telle possibilité d'adaptation ne saurait donner qu'une plus-value à la qualité des logements dans notre commune.

Monsieur l'Echevin, je vous fais donc quelques propositions :

- Nous pourrions, dans les différents projets immobiliers à venir dans notre commune, prévoir ce concept de « logement évolutif »... Concrètement, l'inscription dans les cahiers des charges, comme un critère dans l'attribution des points en cas d'appel à projet, pourrait inciter les promoteurs privés à inclure ce type de disposition.
- Le CPAS étudie un projet de résidences services, ce serait également l'occasion d'intégrer ce critère.

- Nous pourrions également écrire un article dans le bulletin communal incitant les citoyens à « penser les choses préalablement à un projet de construction ou d'aménagement de leur habitation »
- Et enfin, nous pourrions sensibiliser l'AIS et Logivesdre à ce concept.

Je vous remercie pour votre attention.

Cécile OZER
Conseillère communale